



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0399

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Collèges - Aide aux projets d'actions éducatives**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabafo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

Conseil du 29 juin 2015**Délibération n° 2015-0399**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges - Aide aux projets d'actions éducatives**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire. La Métropole se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et à ce titre, elle peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

Parmi celles-ci, figure le soutien à l'action éducative et culturelle, dont la poursuite est proposée au Conseil de la Métropole selon les modalités instituées par le Département du Rhône.

Dans ce cadre, un appel à projets a été adressé aux 77 collèges publics de la Métropole et concerne les quatre dispositifs suivants :

- actions liées aux projets d'établissement,
- collèges au cinéma,
- collèges en scène,
- classes à option artistique.

Après examen des demandes et validation des projets par l'Inspection académique, le Conseil de la Métropole est appelé à fixer par délibération les critères de ces dispositifs, les projets retenus et le montant des aides allouées. Le versement de ces aides n'interviendra que sur production des factures par les établissements.

1) Actions liées aux projets d'établissement

Les collèges pourraient se voir attribuer une subvention dans les domaines prioritaires mis en avant par la Métropole, à savoir : citoyenneté et vivre ensemble / mémoire ; Prévention et santé des jeunes ; Éducation au développement durable ; Culture scientifique et technique ; Économie et entreprises.

Une attention particulière serait accordée aux projets émanant des collèges situés en Rep et Rep+. Un travail conjoint avec la politique de la ville serait mené dans cet objectif.

L'équilibre du budget et la non-prépondérance du coût des transports dans le budget global de l'action seraient également pris en compte.

Un bilan des actions subventionnées l'année précédente sera systématiquement demandé au collège pour l'étude d'une nouvelle demande.

Le paiement interviendra sur présentation des factures acquittées.

2) Collèges au cinéma

Collèges au Cinéma propose aux élèves, de la classe de sixième à celle de troisième, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. Ils peuvent ainsi se constituer, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une véritable culture cinématographique.

La Métropole de Lyon propose de prendre en charge les frais des places de cinéma (7,50 €/élève maximum, soit trois trimestres à 2,50 €).

Avec son tableau de demande d'inscription, le collège doit transmettre à la Métropole un bilan de l'action menée pour l'année 2014-2015.

Le paiement interviendra sur présentation des factures acquittées.

3) Collèges en scène

Collège en scène est constitué de trois sous-dispositifs :

a) - Collégiens au théâtre avec le Théâtre nouvelle génération (Lyon 9°)

Le Théâtre nouvelle génération (TNG) et la Métropole de Lyon sont partenaires de cette action et ont choisi de proposer aux collégiens de connaître les différentes facettes de la création, depuis les coulisses jusqu'à la représentation. L'équipe du TNG souhaite ainsi proposer aux établissements scolaires plusieurs formules, susceptibles de s'intégrer dans le projet pédagogique de l'établissement. Cette action témoigne de la volonté d'ouvrir les portes du théâtre à tous les publics et constitue une démarche ambitieuse d'éducation artistique pour les collégiens. Les modalités d'inscription sont d'une seule classe par établissement.

b° - Collégiens hors piste avec l'École de cirque de Lyon (Lyon 5°)

La Métropole de Lyon et l'École de cirque de Lyon sont partenaires de cette action et ont choisi de proposer aux collégiens de s'immerger une journée entière dans l'univers des arts du cirque. Cette journée d'immersion comporte trois volets : sensibilisation aux arts du cirque, rencontre avec une compagnie, atelier de pratique.

L'atelier de pratique est animé par les artistes de la compagnie. Il permet aux élèves d'aborder un travail corporel et créatif autour d'une discipline des arts du cirque : acrobatie, manipulation d'objets, équilibre sur objets. Les modalités d'inscription sont d'une seule classe par établissement.

c) - Musique avec le groupe Musiques vivantes de Lyon (Lyon 4°) - Projet "La musique des oiseaux et le Paysage sonore

La Métropole de Lyon propose de soutenir le groupe Musiques vivantes de Lyon pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique et artistique auprès des collégiens. Les classes qui s'engagent dans ce projet travaillent, avec l'aide de compositeurs, autour de l'électroacoustique : enregistrement et transformation du son, composition et restitution.

Chaque classe est associée à un compositeur.

5 séances de 2 heures ont lieu au collège (travail sur le son, découverte des instruments électroacoustiques, enregistrements de l'univers sonore « in situ »).

En janvier, une participation à la semaine du son à la Villa Gillet est prévue (studio d'enregistrement et expérimentations diverses).

La restitution des travaux enregistrés par les élèves s'effectue dans les communes concernées fin mai et début juin, avec en clôture l'édition d'un CD comportant toutes les pièces musicales des élèves.

Les modalités d'inscription sont d'une seule classe par établissement.

4) Classes à option artistique

La Métropole de Lyon souhaite accompagner financièrement des classes mettant en œuvre un projet artistique durant une année scolaire, dans le cadre d'un partenariat avec une structure culturelle. Un collège peut ainsi proposer aux élèves l'apprentissage d'une pratique artistique, dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre ou du cirque.

La notion de classe à option artistique correspond à une action qui couvre l'ensemble de l'année scolaire, avec des rendez-vous réguliers, déterminés par les enseignants, en collaboration, si besoin est, avec les structures partenaires.

Le collège peut faire appel à des intervenants extérieurs pour animer les séances de travail préalablement validées par les professeurs en charge du projet.

Ne seront soutenus que les partenariats avec des structures culturelles reconnues par l'Éducation nationale et en cohérence avec l'environnement territorial du collège.

Le soutien financier annuel maximum est de 1 800 € par la Métropole de Lyon. Les modalités d'inscription sont d'une seule classe par établissement.

Le paiement interviendra sur présentation des factures acquittées.

Avec son tableau de demande d'inscription, le collège doit transmettre à la Métropole un bilan de l'action menée pour l'année 2014-2015.

En ce qui concerne les 36 collèges privés, les subventions sont étudiées au fur et à mesure de leur réception par les services et doivent correspondre, pour être instruites, aux critères retenus pour les collèges publics. Le Conseil de la Métropole sera saisi pour valider les demandes de ces collèges.

Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver les principes généraux d'organisation pour le soutien à l'action éducative et culturelle des collèges publics et privés, tels que décrits pour les 4 dispositifs proposés ainsi que les modalités d'attribution et de paiement des aides aux établissements dans le cadre de ces dispositifs.

Il est aussi proposé d'approuver l'attribution des aides éducatives aux projets des établissements ainsi que les aides relatives au dispositif "collèges au cinéma", pour les collèges publics et privés, selon les annexes jointes à la délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les principes généraux d'organisation pour le soutien à l'action éducative et culturelle des collèges publics et privés, les modalités d'attribution et de paiement, tels que décrits dans le rapport et pour les 4 dispositifs proposés :

- actions liées aux projets d'établissement,
- collèges au cinéma,
- collèges en scène,
- classes à option artistique ;

b) - l'attribution d'une subvention aux collèges publics pour les actions éducatives de l'année scolaire 2015-2016 pour un montant de 71 940 € selon le détail joint en annexe 1 ;

c) - l'attribution d'une subvention à 5 collèges privés pour les actions éducatives de l'année scolaire 2015-2016 selon détail joint en annexe 2, pour un montant de 1 600 € dans le cadre du budget global autorisé de 7 000 € ;

d) - l'attribution d'une subvention aux collèges publics et privés pour la prise en charge des frais de places de cinéma à hauteur maximale de 7,50 € par élève pour 3 séances de cinéma par an selon le détail joint en annexe 3 et pour un montant total de 36 990 €.

2° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2015 et 2016 - comptes 6574 et 657382 - fonction 221 - opérations n° 0P33O3608A et 0P34O3304A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.